

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2016

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS319

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 2

Après le mot :

« par »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 699 :

« les références : « L. 3121-61 et L. 3121-62 » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'erreurs de référence au sein des dispositions de coordination